

Exemption à l'augmentation des loyers des personnes handicapées

LISTE DE CONTRÔLE DE PRÉ-SÉLECTION

Veuillez compléter, mais ne pas soumettre avec votre demande

Êtes-vous éligible à DRIE ?

Veuillez répondre aux questions suivantes :

Êtes-vous âgé de 18 ans et plus au moment de la demande ?

Oui Non

Vivez-vous dans un appartement éligible de la ville de New York ?

Oui Non

(Loyer réglementé selon le système « rent stabilization » ou « rent control », Mitchell-Lama, à dividendes limitées, de redéveloppement, une société coopérative de fonds de développement immobilier (HDFC), ou situé dans un immeuble appartenant à une société coopérative dont l'hypothèque a été assurée par le gouvernement fédéral conformément à l'article 213 (Section 213), ou bien dans les chambres individuelles / d'hôtel qui sont réglementées selon le système « Rent Regulated Hotel/Single Room Occupancy Unit »)

Figurez-vous sur le bail/contrat de location en tant que locataire principal ou colocataire, OU bien est-ce que des droits successoraux sur l'appartement vous ont été accordés ?

Oui Non

Recevez-vous une aide de type « Supplemental Security Income » (SSI), « Social Security Disability Income » (SSDI), une pension d'invalidité du Ministère des Anciens Combattants, « Veterans Affairs » (VA) ou une allocation du Ministère des Anciens Combattants (VA) ou une couverture Medicaid en raison d'une incapacité ?

Oui Non

Est-ce que vos revenus de foyer pour l'année 2015 (reçus par vous et par les membres de votre foyer) sont de 50 000 \$ ou moins, une fois les déductions admissibles faites ?

Oui Non

Est-ce que vous payez plus d'un tiers des revenus mensuels de votre foyer pour votre loyer ?

Oui Non



Si vous avez répondu NON à l'une de ces questions, vous N'êtes PAS éligible à DRIE.



Si vous demeurez dans l'un des appartements énumérés ci-dessous, vous N'êtes PAS éligible à DRIE :

Si vous n'êtes pas certain de votre type d'appartement, veuillez vous référer à la page 4 des Questions fréquemment posées sur le gel des loyers DRIE.



Si vous avez besoin d'un hébergement qui peut accommoder les personnes souffrant d'un handicap ou qui nécessitent des soins médicaux afin de présenter une demande et de recevoir un service ou bien de participer à un programme offert par le Ministère des Finances, nous vous invitons à contacter le Facilitateur des services pour les personnes souffrant d'un handicap au 311.

Feuille de calcul des revenus du foyer SCRIE/DRIE (Comment calculer vos revenus du foyer)

Veuillez consulter la feuille de calcul des revenus ci-jointe. Utilisez cette feuille de calcul pour déterminer les revenus annuels totaux du foyer pour l'année dernière. Remplissez la section revenu pour chaque membre du foyer. Si plus de deux personnes supplémentaires vivent avec vous dans votre ménage, veuillez fournir ces informations sur un feuillet séparé et le joindre à votre demande.

Avant de commencer, vous devriez :

- Rassembler tous les documents relatifs au revenu pour 2015 pour vous et les membres du foyer.
- Inscrire le montant total reçu dans les cases fournies pour le type de revenu correspondant sur la feuille de calcul des revenus.

SOURCES DE REVENUS :

Ligne 1 – Prestations de sécurité sociale (Social Security Benefits) (SSA)

Inscrire le montant total brut de toute prestation de retraite ou de survie que vous et tous les membres du foyer avez reçue de la part de la Social Security Administration en 2015. *Veuillez consulter le formulaire 1099 de la SSA, le formulaire 1040 ligne 20a de l'IRS. NE PAS inclure les remboursements provenant de Medicare/Medicaid pour les frais médicaux.*

Ligne 2 – Social Security Disability Insurance (SSDI)

Vous devez inclure tous les revenus de la Social Security Disability Income (SSDI) reçus par tous les membres du foyer. *Veuillez vous référer à toutes les lettres d'octroi pour les prestations reçues en 2015.*

Ligne 3 – Supplemental Security Insurance (SSI)

Vous devez également inclure tous les revenus de Supplemental Security Income (SSI) reçus en 2015 par tous les membres du foyer incluant les prestations reçues pour les enfants à charge dans le foyer. *Veuillez vous référer à toutes les lettres d'octroi pour les prestations reçues en 2015.*

Ligne 4 – Prestations provenant de Veterans Affairs (VA) ou Pension d'invalidité ou une allocation du Ministère des Anciens Combattants (Veterans Affairs)

Inscrire le montant total brut de toutes les prestations pour vous et les membres du foyer qui reçoivent des prestations de VA provenant d'une pension d'invalidité du U.S. Department of Veterans Affairs. Soumettre des copies de toutes les lettres de prestations du Department of Veterans Affairs indiquant le montant qui a été reçu en 2015.

Ligne 5 – Rémunérations/Salaires/Pourboires

Inscrire le montant total de rémunérations, salaires et pourboires qui ont été reçus par vous et tous les membres du foyer en 2015. *Veuillez vous référer à W-2 case 1, 1099-MISC case 7, Formulaire 1040 ligne 7 de l'IRS, Formulaire NYS IT-201 ligne 1.*

Ligne 6 – Pension

Inscrire le montant total des pensions qui ont été reçues par vous et tous les membres du foyer en 2015.

Ligne 7 – Paiements d'indemnisation des salariés/ Prestations d'invalidité

Inscrire le montant total des paiements d'indemnisation des salariés qui ont été reçus par vous et tous les membres du foyer en 2015. Soumettre une copie de votre lettre d'octroi avec votre demande.

Ligne 8 – Les intérêts imposables et non-imposables

Inscrire le montant total de tous les intérêts imposables et non-imposables qui ont été reçus par vous et tous les membres du foyer en 2015. *Veuillez vous référer à 1099-INT case 1, 1040 lignes 8a et 8b, Formulaire NYS IT-201 ligne 2.*

Ligne 9 – Public Assistance Cash Award (Prix en espèces pour l'aide sociale)

Inscrire le montant total de toute aide directe en espèces qui a été reçue par vous et tous les membres du foyer en 2015. Soumettre des copies de la lettre budgétaire avec votre demande pour tous les membres du foyer qui reçoivent une aide directe en espèces. SNAP / les bons d'alimentation ne devraient pas être inclus dans vos revenus du foyer.

Ligne 10 – Revenus commerciaux

Inscrire les sources de revenus commerciaux nets qui ont été reçus par vous et tous les membres du foyer en 2015. *Veuillez vous référer au Formulaire 1040 ligne 12 de l'IRS, Formulaire NYS IT-201 ligne 6. Ne pas inscrire les pertes. Les revenus commerciaux nets équivalent aux recettes brutes moins dépenses.*

Ligne 11 – Gains en capital

Inscrire le montant total des gains en capital imposables qui ont été reçus par vous et tous les membres du foyer en 2015. *Veuillez vous référer au Formulaire 1040 ligne 13 et 14 de l'IRS, Formulaire NYS IT-201 ligne 7 et 8. NE PAS inscrire les pertes.*

Ligne 12 – Revenus d'un IRA

Inscrire le montant total des revenus d'un IRA qui ont été reçus par vous et tous les membres du foyer en 2015. Joindre une copie de votre relevé de compte de retraite individuel pour l'année 2015. *NE PAS inclure les montants totaux de la distribution. NE PAS inclure les transferts ou les conversions de l'IRA.*

Ligne 13 – Revenus des rentes

Inscrire le montant total des revenus des rentes qui ont été reçus par vous et tous les membres du foyer en 2015. Joindre une copie de votre relevé de compte de retraite individuel pour l'année 2015. *NE PAS inclure les montants totaux de la distribution.*

Ligne 14 – Autres sources de revenus

Inscrire tous les autres revenus reçus en 2015. Les autres revenus incluent (mais sans s'y limiter) les revenus de location, les loyers provenant des pensionnaires, les revenus des testaments ou successions, les pensions alimentaires, les versements de soutien pour enfants, les gains réalisés au jeu, les dividendes imposables et non imposables, l'annulation de la dette et du soutien monétaire reçue de la part de la famille/des amis pour le loyer.

Ligne 15 – Additionner les lignes 1 à 14 et inscrire le montant.

DÉDUCTIONS APPLICABLES

Ligne 16 – Impôts payés sur le revenu fédéral

Ligne 17 – Impôts payés sur le revenu de l'État

(W-2 case 17, Formulaire 1099 – case State tax withheld, Formulaire NYS IT-201, voir la ligne 72)

Ligne 18 – Impôts payés sur le revenu local

(W-2 case 19, Formulaire NYS IT-201 ligne 73)

Ligne 19 - Les cotisations de sécurité sociale payées

(W-2 case 4)

Ligne 20 – Additionner les lignes 16 à 19 et inscrire le montant.

REVENU TOTAL DU MÉNAGE

Ligne 21 – Soustraire la ligne 20 de la ligne 15 et inscrire le montant.

Feuille de calcul des revenus de pré-sélection pour SCRIE/DRIE

Sources de revenus reçus :		Demandeur	Membre du foyer #1	Membre du foyer #2	TOTAUX
1	Prestations de sécurité sociale (Social Security Benefits) (SSA) <i>(SSA-1099 case 5, Formulaire 1040 ligne 20a de l'IRS)</i>	\$	\$	\$	\$
2	Social Security Disability Insurance (SSDI) <i>Relevé des prestations SSDI</i>	\$	\$	\$	\$
3	Supplemental Security Insurance (SSI) <i>Relevé des prestations SSI</i>	\$	\$	\$	\$
4	Prestations provenant de Veterans Affairs (VA) ou Pension d'invalidité ou une allocation du Ministère des Anciens Combattants (Veterans Affairs) <i>(Montant brut des distributions du relevé annuel des prestations)</i>	\$	\$	\$	\$
5	Rémunérations/Salaires/Pourboires <i>(W-2 case 1, 1099-MISC case 7, Formulaire 1040 ligne 7 de l'IRS, Formulaire NYS IT-201 ligne 1)</i>	\$	\$	\$	\$
6	Pension <i>(1099R case 1, montant total annuel de la pension du relevé de pension, Formulaire 1040 ligne 16a de l'IRS)</i>	\$	\$	\$	\$
7	Paiements d'indemnisation des salariés/Prestations d'invalidité <i>(Joindre la lettre d'octroi)</i>	\$	\$	\$	\$
8	Les intérêts imposables et non-imposables <i>(1099-INT case 1, Formulaire 1040 ligne 8a et 8b de l'IRS)</i>	\$	\$	\$	\$
9	Public Assistance Cash Award (Prix en espèces pour l'aide sociale) <i>(Lettre budgétaire de l'aide sociale (PA))</i>	\$	\$	\$	\$
10	Revenus commerciaux <i>(Formulaire 1040 ligne 12 - NE PAS inclure les pertes, Formulaire NYS IT-201 ligne 6)</i>	\$	\$	\$	\$
11	Gains en capital <i>(Formulaire 1040 ligne 13, Formulaire NYS IT-201 ligne 7—NE PAS inclure les pertes)</i>	\$	\$	\$	\$
12	Revenus d'un IRA <i>(Bilan des revenus pour la fin de l'exercice financier—NE PAS inclure le montant de votre distribution)</i>	\$	\$	\$	\$
13	Revenus des rentes <i>(Bilan des revenus pour la fin de l'exercice financier—NE PAS inclure le montant de votre distribution)</i>	\$	\$	\$	\$
14	Autres sources de revenus <i>(Veuillez vous référer au guide de FAQ pour obtenir la liste des sources de revenus)</i>	\$	\$	\$	\$
15	TOTAL DES REVENUS (Additionner les lignes 1 à 14) +	\$	\$	\$	\$

Déductions applicables					
16	Impôts payés sur le revenu fédéral <i>(W-2 case 2, Formulaire 1099—Case du montant de l'impôt retenu sur le revenu fédéral)</i>	\$	\$	\$	\$
17	Impôts payés sur le revenu de l'État <i>(W-2 case 17, Formulaire 1099 – Case du montant de l'impôt retenu sur le revenu de l'État)</i>	\$	\$	\$	\$
18	Impôts payés sur le revenu local <i>(W-2 case 19)</i>	\$	\$	\$	\$
19	Les cotisations de sécurité sociale payées <i>(W-2 case 4)</i>	\$	\$	\$	\$
20	TOTAL DES DÉDUCTIONS (Additionner les lignes 16 à 19) +	\$	\$	\$	\$
21	REVENU TOTAL (ligne 15 moins ligne 20) -	\$	\$	\$	\$

QUEL EST LE MONTANT QUI REPRÉSENTE 1/3 DE VOS REVENUS MENSUELS ?

Prenez le montant total de la ligne 21 :	et divisez (÷) ce montant par 36 =	\$
---	------------------------------------	----

Est-ce que ce montant est supérieur au montant du loyer que vous payez actuellement ? Oui Non

Si OUI, il se peut que vous NE soyez PAS éligible. Toutefois, vous pouvez poursuivre avec votre demande. Si votre demande est rejetée, vous pouvez tout de même déposer un nouveau dossier l'année prochaine.

Comment remplir la première demande

Partie 1 : Les informations personnelles du demandeur

Pour le demandeur principal, écrire le prénom et nom de famille, la date de naissance, le numéro de sécurité sociale et l'adresse complète. Si possible, inscrire un numéro de téléphone primaire, un numéro de téléphone portable et une adresse email.

Utilisez la case à cocher pour préciser si vous ou votre époux(se) avez déjà déposé un dossier DRIE dans le passé.

Partie 2 : Les informations personnelles du Représentant de locataire

Il est fortement conseillé à tous les demandeurs de fournir le nom d'un représentant de locataire. Cette personne recevra des copies de tous les avis qui sont transmis au demandeur principal. Utilisez cet espace pour ajouter ou modifier les coordonnées de votre représentant de locataire.

Partie 3 : Les membres et les revenus du foyer

Vous devez indiquer votre revenu total pour vous (le demandeur) et pour tous les membres du foyer pour l'année 2015.

Les informations sur le revenu du demandeur

- Utilisez la case à cocher du revenu pour indiquer les sources de revenus. Indiquez tout autre revenu, le cas échéant.
- Fournir le revenu total de la feuille de calcul du revenu.
- Fournir les déductions totales de la feuille de calcul du revenu qui s'appliquent.
- Si vous souhaitez affirmer que vous n'avez reçu aucun revenu pour l'année 2015, veuillez cocher la case appropriée et fournir des pièces justificatives y compris mais sans s'y limiter, la documentation provenant du Internal Revenue Service (IRS) indiquant que les déclarations d'impôts n'ont pas été déposées en 2015 ou bien une déclaration provenant de la Social Security Administration (SSA) indiquant qu'aucune prestation de sécurité sociale n'a été reçue pour 2015.

Remplissez la section revenu pour chaque membre du foyer. Si plus de deux personnes supplémentaires vivent avec vous dans votre ménage, veuillez fournir ces informations sur un feuillet séparé et le joindre à votre demande.

Les informations sur les revenus du foyer

- Écrire le prénom et le nom des membres du foyer.
- Fournir la date de naissance, le numéro de sécurité sociale dans l'espace prévu.
- Indiquer la relation que vous (le demandeur) avez avec chaque membre du foyer, par exemple, s'il s'agit de votre époux(se), frère ou soeur, parent, fils/fille, petit-fils/petite-fille.
- Utilisez la case à cocher du revenu pour indiquer les sources de revenus de chaque membre du foyer. Indiquez tout autre revenu, le cas échéant.
- Fournir le revenu total à la ligne 15 sur la feuille de calcul du revenu.
- Fournir les déductions totales qui s'appliquent à la ligne 20 de la feuille de calcul du revenu.
- Si vous souhaitez affirmer que vous n'avez reçu aucun revenu pour l'année 2015, veuillez cocher la case appropriée et fournir des pièces justificatives y compris mais sans s'y limiter, la documentation provenant du Internal Revenue Service (IRS) indiquant que les déclarations d'impôts n'ont pas été déposées en 2015 ou bien une déclaration provenant de la Social Security Administration (SSA) indiquant qu'aucune prestation de sécurité sociale n'a été reçue pour 2015.

Partie 4 : Les informations sur le type d'appartement

Veuillez indiquer le type d'appartement admissible dans lequel vous demeurez. Inclure toutes les pièces justificatives requises pour le type d'appartement admissible.

Partie 5 : Attestation

Après avoir lu cette attestation, veuillez la signer, écrire votre nom ainsi que la date dans les espaces prévus.

Vérification finale et envoi

Examinez votre demande et assurez-vous d'avoir répondu à toutes les questions et veillez à soumettre toutes les pièces justificatives requises.

Envoyez votre demande à :

New York City Department of Finance, DRIE Unit
59 Maiden Lane, 22nd Floor
New York, NY 10038

DRIE

Exemption à l'augmentation des loyers des personnes handicapées
PREMIÈRE DEMANDE

Veillez à ce que le DEMANDEUR PRINCIPAL signe la dernière page de cette demande.

Envoyez la demande remplie à :

New York City Department of Finance, DRIE Unit, 59 Maiden Lane, 22nd Floor, New York NY 10038

VEUILLEZ IMPRIMER

1. LES INFORMATIONS PERSONNELLES DU DEMANDEUR

NOM (PRÉNOM, NOM DE FAMILLE)		
DATE DE NAISSANCE (mm/jj/aaaa)	NUMÉRO DE SÉCURITÉ SOCIALE	
ADRESSE POSTALE		APPARTEMENT
VILLE	ÉTAT	CODE POSTAL
NUMÉRO DE TÉLÉPHONE () -	NUMÉRO DE TÉLÉPHONE PORTABLE () -	
ADRESSE E-MAIL	EST-CE QUE VOUS OU VOTRE ÉPOUX(SE) AVEZ DÉJÀ DÉPOSÉ UN DOSSIER DRIE DANS LE PASSÉ ? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
TOUTE ALLOCATION FÉDÉRALE EN RAISON D'UNE INCAPACITÉ QUE VOUS RECEVEZ PRÉSENTEMENT : (COCHER TOUTES LES CASES QUI S'APPLIQUENT) <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Supplemental Security Insurance (SSI) <input type="checkbox"/> Social Security Disability Insurance (SSDI) <input type="checkbox"/> Pension d'invalidité ou une allocation du Ministère des Anciens Combattants (Veterans Affairs) <input type="checkbox"/> Couverture Medicaid en raison d'une incapacité et aide SSI que vous recevez présentement ou que vous avez reçue dans le passé 		

2. LES INFORMATIONS PERSONNELLES DU REPRÉSENTANT DE LOCATAIRE

Vous pouvez transmettre des copies de vos avis à une autre personne (en plus de vous). Veuillez désigner un représentant en indiquant les informations suivantes :

NOM (PRÉNOM, NOM DE FAMILLE)	LIEN AU DEMANDEUR	
ORGANISATION	NUMÉRO DE TÉLÉPHONE () -	
ADRESSE POSTALE		APPARTEMENT
VILLE	ÉTAT	CODE POSTAL
ADRESSE E-MAIL		

Remarque : Vous devez transmettre toute les pièces justificatives sinon votre demande ne pourra pas être traitée.

3. LES MEMBRES ET LES REVENUS DU FOYER

Remplissez la section revenu suivante pour vous (le demandeur) et pour chaque membre du foyer. Les pièces justificatives du revenu doivent être fournies pour chaque membre du foyer. Veuillez consulter la *feuille de calcul du revenu de pré-sélection* pour calculer le revenu total.

Si plus de deux personnes supplémentaires vivent avec vous dans votre ménage, veuillez fournir ces informations sur un feuillet séparé et le joindre à votre demande.

Demandeur :

NOM (PRÉNOM, NOM DE FAMILLE)		
SOURCES DE REVENUS		
<input type="checkbox"/> Social Security Administration (SSA, SSDI, SSI)	<input type="checkbox"/> Veterans Benefits (Prestations d'anciens combattants)	<input type="checkbox"/> Salaires
<input type="checkbox"/> Pension	<input type="checkbox"/> IRA/Annuity Earnings (Revenus de rente)	<input type="checkbox"/> Indemnisation des salariés
<input type="checkbox"/> Gains en capital	<input type="checkbox"/> Aide sociale	<input type="checkbox"/> Autre : _____
<input type="checkbox"/> Revenus commerciaux	<input type="checkbox"/> Loyer payé par vos pensionnaires : _____	
REVENUS TOTAUX POUR 2015	DÉDUCTIONS TOTALES POUR 2015	<input type="checkbox"/> Je n'ai pas eu de revenu en 2015

Membre Du Foyer #1 :

NOM (PRÉNOM, NOM DE FAMILLE)		
DATE DE NAISSANCE (mm/jj/aaaa)	NUMÉRO DE SÉCURITÉ SOCIALE	LIEN AVEC LE DEMANDEUR
SOURCES DE REVENUS		
<input type="checkbox"/> Social Security Administration (SSA, SSDI, SSI)	<input type="checkbox"/> Veterans Benefits (Prestations d'anciens combattants)	<input type="checkbox"/> Salaires
<input type="checkbox"/> Pension	<input type="checkbox"/> IRA/Annuity Earnings (Revenus de rente)	<input type="checkbox"/> Indemnisation des salariés
<input type="checkbox"/> Gains en capital	<input type="checkbox"/> Aide sociale	<input type="checkbox"/> Autre : _____
<input type="checkbox"/> Revenus commerciaux		
REVENUS TOTAUX POUR 2015	DÉDUCTIONS TOTALES POUR 2015	<input type="checkbox"/> Ce membre du foyer n'a pas eu de revenu en 2015

Membre Du Foyer #2 :

NOM (PRÉNOM, NOM DE FAMILLE)		
DATE DE NAISSANCE (mm/jj/aaaa)	NUMÉRO DE SÉCURITÉ SOCIALE	LIEN AVEC LE DEMANDEUR
SOURCES DE REVENUS		
<input type="checkbox"/> Social Security Administration (SSA, SSDI, SSI)	<input type="checkbox"/> Veterans Benefits (Prestations d'anciens combattants)	<input type="checkbox"/> Salaires
<input type="checkbox"/> Pension	<input type="checkbox"/> IRA/Annuity Earnings (Revenus de rente)	<input type="checkbox"/> Indemnisation des salariés
<input type="checkbox"/> Gains en capital	<input type="checkbox"/> Aide sociale	<input type="checkbox"/> Autre : _____
<input type="checkbox"/> Revenus commerciaux		
REVENUS TOTAUX POUR 2015	DÉDUCTIONS TOTALES POUR 2015	<input type="checkbox"/> Ce membre du foyer n'a pas eu de revenu en 2015

4. TYPE D'APPARTEMENT (EN CHOISIR UN) **Un appartement dont le loyer est réglementé selon le système « rent stabilization »**

Si vous avez coché cette case, veuillez soumettre :

- Une copie de l'ancien bail réglementé selon le système en question signé par vous et le propriétaire-bailleur
- Une copie du bail actuel réglementé selon le système en question signé par vous et le propriétaire-bailleur
- Tout ordre de Major Capital Improvement (MCI) (gros travaux de rénovation) émis par la Division de l'habitation et du renouveau de la collectivité (Division of Housing and Community Renewal (DHCR))
- Clause de loyer préférentiel (Preferential-rent rider), le cas échéant
- Clause « Low Income Housing Tax Credit (LIHTC) », le cas échéant

DURÉE DU BAIL (EN COCHER UN)

1 AN 2 ANS

Est-ce qu'il s'agit de votre premier bail pour cet appartement ?

Oui Non Je ne sais pas

 Un appartement dont le loyer est réglementé selon le système « rent control »

Si vous avez coché cette case, veuillez soumettre :

- Formulaire N° RN-26 « Notice of Increase in Maximum Base Rent and Maximum Collectible Rent » pour l'année dernière
- Formulaire N° RN-26 « Notice of Increase in Maximum Base Rent and Maximum Collectible Rent » pour l'année en cours
- Formulaire N° RA33.10 « Owner's Report and Certification of Fuel Cost Adjustment » pour l'année dernière
- Formulaire N° RA33.10 « Owner's Report and Certification of Fuel Cost Adjustment » pour l'année en cours
- Tout ordre de Major Capital Improvement (MCI) (gros travaux de rénovation) émis par la Division de l'habitation et du renouveau de la collectivité (Division of Housing and Community Renewal (DHCR))

 Appartement de type « Rent Regulated Hotel/Single Room Occupancy (SRO) ».

Si vous avez coché cette case, veuillez soumettre :

- Un document attestant de l'enregistrement annuel de l'appartement auprès de la Division de l'habitation et du renouveau de la collectivité (Division of Housing and Community Renewal, DHCR) pour l'année dernière et l'année en cours
- Une lettre de la gestion ou du propriétaire indiquant le loyer actuel et le loyer pour les anciennes années

 Un appartement de type Mitchell-Lama, à dividendes limitées, de redéveloppement, une société coopérative de fonds de développement immobilier (HDFC), ou situé dans un immeuble appartenant à une société coopérative dont l'hypothèque a été assurée par le gouvernement fédéral conformément à l'article 213 (Section 213)

Si vous avez coché cette case, veuillez soumettre :

- Une copie de l'historique de loyer ou une lettre du bureau gestionnaire indiquant la date du début et le montant de l'augmentation la plus récente de votre loyer, et le montant que vous avez payé avant et après l'augmentation. S'il s'agit de votre première augmentation de loyer depuis que vous avez déménagé dans l'appartement, veuillez indiquer la date à laquelle vous avez déménagé.
- Une déclaration sous serment des revenus du foyer pour l'année 2015, le cas échéant

5. ATTESTATION

Veillez lire attentivement et signer l'attestation ci-dessous. Votre demande ne sera pas complète si vous ne signez pas.

Sous peine de sanctions conformément à la loi, j'atteste sur l'honneur par la présente que je réside actuellement à l'adresse indiquée dans cette demande, et que les informations fournies par la présente sont véridiques, exactes et complètes.

Je comprends et j'accepte que dans le cas où j'ometts de révéler tous les revenus des membres de mon foyer, y compris les paiements de loyer provenant des pensionnaires, je pourrai être tenu(e) responsable de rembourser à la Ville le montant total de tous les droits DRIE indûment perçus, en plus des intérêts.

Je comprends que mon revenu peut faire l'objet d'une vérification par le Ministère des Finances. J'autorise le Ministère des Finances à consulter mes déclarations d'impôts d'État et fédérales sur le revenu afin qu'il puisse vérifier mes revenus. J'autorise la divulgation des données me concernant à d'autres organismes dans le but de déterminer si je suis éligible à d'autres droits ou bénéfices et je comprends qu'on pourrait également me demander de fournir des preuves de mes revenus du foyer.

ÉCRIRE LE NOM EN CARACTÈRES D'IMPRIMERIE DU DEMANDEUR PRINCIPAL	SIGNATURE DU DEMANDEUR PRINCIPAL	DATE
ÉCRIRE LE NOM EN CARACTÈRES D'IMPRIMERIE DE LA PROCURATION / DU TUTEUR DÉSIGNÉ PAR LE TRIBUNAL	SIGNATURE DE LA PROCURATION / DU TUTEUR DÉSIGNÉ PAR LE TRIBUNAL	DATE

Si une Procuration / un Tuteur désigné par le tribunal signe au nom du demandeur principal, une procuration ou bien une documentation provenant du tribunal est requise.

La modification de la Loi fédérale de 1974 sur la protection de la vie privée (Federal Privacy Act) impose aux organismes d'informer les personnes dont ils demandent le numéro de sécurité sociale s'il est facultatif ou obligatoire de satisfaire cette demande, de la raison pour laquelle ils demandent cette information et du but dans lequel les données seront utilisées. Pour les demandeurs et les occupants touchant des revenus, il est obligatoire de fournir le numéro de sécurité sociale conformément à l'article 11-102.1 du Code administratif de la Ville de New York. Ce numéro figurant sur les déclarations fiscales est nécessaire pour des raisons d'administration fiscale. Il sera utilisé pour faciliter le traitement des déclarations ainsi que pour instaurer et maintenir un système uniformisé servant à l'identification des contribuables qui sont ou pourraient être soumis aux impôts gérés et collectés par le Ministère des Finances. Avec d'autres informations figurant sur la déclaration fiscale des contribuables, ce numéro peut être divulgué à d'autres Ministères, personnes, organismes ou entités si la loi l'impose ou si le demandeur ou les occupants touchant des revenus donnent leur accord écrit au Ministère des Finances.

Avez-vous...

- Vérifié votre demande afin de vous assurer d'avoir répondu à toutes les questions ?
- Signé et daté la demande ?
- Joint votre copie de l'avis d'octroi (Notice of Award Letter) à titre de justificatif indiquant que vous recevez des prestations d'invalidité admissibles ?
- Joint un justificatif de votre âge ?
- Joint votre justificatif de loyer ?
- ✓ **Dans le cas d'un appartement dont le loyer est réglementé selon le système « rent stabilization » :** Votre ancien ET nouveau bail signé par vous et le propriétaire-bailleur ? Sur le bail, IL DOIT ÊTRE clairement précisé s'il s'agit d'un bail d'un ou deux ans. Si vous bénéficiez d'un loyer préférentiel, veuillez inclure la clause de loyer préférentiel (Preferential-rent rider).
- ✓ **Dans le cas d'un appartement dont le loyer est réglementé selon le système « rent control » :** Avez-vous joint une copie du document « Notice of Maximum Collectible Rent » (Formulaire MCR N° RN-26) et du document « Certification of Fuel Cost Adjustment » (Formulaire N° RA33.10) pour l'année dernière et l'année en cours ?
- ✓ **Dans le cas d'une chambre ou d'un hôtel dont le loyer est réglementé selon le système « rent regulation » :** Avez-vous joint une copie de la lettre d'augmentation de loyer signée par le propriétaire-bailleur, AINSI qu'une copie du document « DHCR Rent History » ou l'enregistrement de l'appartement « DHCR apartment registration » (délivré par la Division de l'habitation et du renouvellement de la collectivité – Division of Housing and Community Renewal, DHCR) ?
- ✓ **Pour un appartement de type Mitchell-Lama, à dividendes limitées, de redéveloppement, une société coopérative de fonds de développement immobilier (HDFC), ou situé dans un immeuble appartenant à une société coopérative dont l'hypothèque a été assurée par le gouvernement fédéral conformément à l'article 213 (Section 213):** Une copie de l'historique de loyer ou une lettre du bureau gestionnaire indiquant la *date du début et le montant de l'augmentation la plus récente* de votre loyer, et le montant de loyer que vous avez payé *avant et après l'augmentation* ; et un Affidavit des revenus du foyer pour l'année 2015, le cas échéant.
- ✓ **Pour les gros travaux de rénovation (Major Capital Improvement) (MCI) :** L'ordre d'affectation DHCR qui octroie l'augmentation MCI. Les augmentations de loyer justifiées par de nouveaux appareils (poêle, réfrigérateur etc.) NE SONT PAS couvertes par les droits DRIE.
- Avez-vous joint les justificatifs de revenus pour TOUS les membres de votre foyer, y compris pour vous et vos colocataires, pour l'année civile 2015 ? Les justificatifs de revenus incluent mais ne se limitent pas aux :
 - Déclarations de l'impôt sur le revenu
 - Relevé des prestations de sécurité sociale
 - Relevé de compte de retraite individuel (IRA)/relevé des versements périodiques (Annuity), y compris les bulletins de salaire de type « earning »
 - Relevé de pension
 - Lettre signée de votre pensionnaire, qui comporte les paiements de loyer
 - Formulaire 1099/W2
 - Lettre budgétaire des aides sociales
 - Lettre attestant du statut d'étudiant dans le cas des étudiants qui ne travaillent pas et qui vivent dans votre foyer
 - Lettre signée d'un ami/d'un membre de votre famille, qui comporte le montant d'aide financière

Si vous avez besoin d'aide ou si vous avez des questions sur votre demande, veuillez visiter le nyc.gov/contactdrie ou appelez le 311.

Soumettre votre demande :

PAR COURRIER :

New York City Department of Finance
DRIE Unit
59 Maiden Lane, 22nd Floor
New York NY 10038

PRÉSENTATION EN PERSONNE :

SCRIE/DRIE Walk in Center
66 John Street, 3rd Floor
New York, NY 10038
Du lundi au vendredi de 8h30 à 16h30

REMARQUE : Vous devez transmettre toutes les pièces justificatives sinon votre demande ne pourra pas être traitée. Cette demande peut uniquement être utilisée si elle est soumise entre le 1/1/2016 et le 31/12/2016

Exemption à l'augmentation des loyers des personnes handicapées

QUESTIONS FRÉQUEMMENT POSÉES SUR LA DEMANDE DE GEL DU LOYER (FAQ)

Veillez vous référer à ce FAQ pour obtenir de l'aide lorsque vous complétez votre demande DRIE.

Veillez lire, mais ne pas soumettre avec votre demande

1. Qui est éligible à DRIE ?

- ✓ Pour être éligible à **DRIE** vous devez être âgé de 18 ans et plus au moment de la demande.
- ✓ Vous devez avoir eu droit à des prestations d'invalidité fédérales, comme par exemple : SSI, SSDI, pension d'invalidité/ indemnisation en cas d'invalidité VA, ou une aide Medicaid liée à une invalidité.
- ✓ Les revenus totaux de votre ménage (revenus reçus par vous et par TOUS les membres de votre foyer) doivent être inférieurs à 50 000 \$.
- ✓ Votre loyer représente plus d'un tiers des revenus mensuels de votre foyer.
(REMARQUE : 1/3 de vos revenus mensuels ne peut être supérieur au montant du loyer que vous payez actuellement.)
- ✓ Vous devez vivre dans un appartement avec un loyer réglementé selon le système « rent stabilization » ou « rent control », Mitchell-Lama, à dividendes limitées, de redéveloppement, une société coopérative de fonds de développement immobilier (HDFC), ou situé dans un immeuble appartenant à une société coopérative dont l'hypothèque a été assurée par le gouvernement fédéral conformément à l'article 213 (Section 213).

ET

- ✓ Votre nom doit figurer sur le bail, sur l'Avis du loyer de base maximal, ou l'ordre de location en tant que demandeur principal. Si votre nom ne figure pas sur le bail, sur l'Avis du loyer de base maximal, ou l'ordre de location, vous devez fournir des justificatifs qui attestent de vos droits successoraux.
VEUILLEZ NOTER : Vous devez transmettre TOUS les documents requis avec votre demande. Si vous ne transmettez pas TOUS les documents requis, votre demande vous sera renvoyée.

2. Qu'est-ce qu'un représentant de locataire et comment peut-il m'aider ?

Un **Représentant de locataire** ou un **Rep de locataire** est une personne que vous désignez afin de recevoir une copie de tous les avis DRIE qui vous sont envoyés et qui peut vous aider à compléter la demande. Les représentants de locataire peuvent être des membres de la famille, des amis, des voisins ou bien des organisations communautaires. Les représentants de locataire peuvent également être une personne qui est un tuteur désigné par un tribunal, comme des animateurs de foyer de groupe, des avocats, des managers de résidence pour personnes âgées, des administrateurs d'une maison de retraite, des administrateurs de services sociaux, etc.

Un représentant de locataire peut apaiser vos craintes et vos préoccupations car il ou elle recevra d'importantes informations sur le statut de votre demande et/ou prestation. Dans le cas où nous ne pouvons pas communiquer avec vous, ou bien si vous n'avez pas reçu d'avis ou si vous ne comprenez pas l'avis qui vous a été envoyé, votre représentant de locataire sera en mesure de vous aider. Veuillez noter qu'à moins qu'il n'existe une procuration signée (POA), les représentants de locataire ne seront pas en mesure de signer la demande au nom du demandeur.

3. Dans le cadre de ce programme de gel du loyer, qui est considéré comme un membre du foyer ?

Les membres du foyer sont les chefs de ménage et toute personne qui demeure de manière permanente dans l'appartement. Un chambreur de « bonne foi », un pensionnaire ou un sous-locataire qui n'a pas de lien avec le chef du ménage n'est pas considéré comme étant un membre du foyer. Vous devez énumérer tous les membres du ménage sur la demande et divulguer leurs revenus pour l'année dernière (l'année avant laquelle vous remplissez votre demande). Si des membres du foyer n'avaient pas de revenus l'année dernière, vous devez l'indiquer sur la demande et soumettre les preuves correspondantes.

4. Qui N'est PAS considéré comme étant un membre du foyer ?

Les pensionnaires qui ont un contrat de location (bail) et qui vous paient un loyer ne sont pas considérés comme des membres du foyer. Les membres de votre famille ne sont pas considérés comme étant des pensionnaires. *REMARQUE : les pensionnaires ne sont pas éligibles à une prise en charge des prestations.* Vous n'êtes pas tenu d'inscrire les pensionnaires sur votre demande ; vous devez toutefois divulguer le montant du loyer que vous recevez en soumettant une lettre de la part du pensionnaire indiquant le montant du loyer payé chaque mois. *NE PAS soumettre le revenu reçu par le pensionnaire.*

5. Si un membre de mon foyer bénéficie déjà d'une exonération SCRIE ou DRIE, un autre membre peut-il soumettre un dossier d'exonération SCRIE ou DRIE ?

NON. La loi n'autorise pas les foyers à bénéficier d'une exemption SCRIE et DRIE simultanément.

6. Et si des membres du foyer résidaient chez moi l'année dernière, mais qu'ils ne vivent plus avec moi au moment du dépôt de mon dossier ?

Si le(s) personne(s) demeuraient dans le ménage l'année dernière, mais ne vivent plus chez vous au moment du dépôt du dossier, vous ne devez pas les inscrire sur votre demande, ni indiquer le revenu.

7. Que se passe-t-il si le bénéficiaire principal décède ou quitte de manière définitive dans une maison de retraite ?

Si le bénéficiaire principal décède, quitte de manière définitive dans une maison de retraite ou bien quitte l'appartement pour de bon, un membre du foyer qui répond aux exigences du Programme de gel du loyer, qui a été inscrit sur l'ancienne demande et qui possède des droits successoraux peut être admissible à la prise en charge des prestations. Une demande de prise en charge des prestations devrait être déposée dans les 6 mois suivant la mort ou le départ du bénéficiaire principal ou dans les 90 jours après l'envoi de l'avis de révocation du Ministère des Finances, à compter de la date la plus tardive.

Si vous êtes un membre du ménage qui demeure sur place ET que vous répondez à toutes les exigences pour DRIE, vous devez soumettre le suivant :

- Pour vous :**
 - Une demande de prise en charge des prestations ET
 - Un bail indiquant que vous êtes le locataire demandeur ou le colocataire OU
 - Une lettre de la gestion de votre immeuble indiquant que des droits successoraux sur l'appartement vous ont été accordés OU
 - Une ordonnance du tribunal vous accordant des droits successoraux sur l'appartement

Pour le bénéficiaire des prestations principal : Une preuve que le bénéficiaire de prestations principal est décédé en fournissant un certificat de décès. Pour un bénéficiaire de prestations principal qui a quitté l'appartement de manière définitive, la preuve peut inclure une lettre de la maison de retraite, un bail ou bien une pièce d'identité du gouvernement fédéral, de l'État ou local indiquant la nouvelle adresse.

8. Comment puis-je calculer le revenu total de mon ménage ?

Le revenu total annuel du ménage est équivalent à votre revenu annuel plus le revenu annuel de tous les membres du foyer. Le revenu total du ménage ne doit pas dépasser les 50 000 \$ US une fois les déductions admissibles faites. Les déductions admissibles sont les impôts fédéraux, d'État et locaux ainsi que les cotisations sociales.

Comment puis-je déterminer le 1/3 de mon revenu ?

Calculez votre revenu total du ménage et divisez-le par 36.



(Voir la feuille de calcul pour déterminer les revenus annuels totaux du ménage.)

Par exemple, si votre revenu annuel du ménage est	alors votre revenu mensuel du ménage est	Pour être éligible, votre loyer mensuel actuel doit être plus élevé que
15 000,00 \$	1 250,00 \$	416,67 \$
20 000,00 \$	1 666,67 \$	555,56 \$
25 000,00 \$	2 083,33 \$	694,44 \$
30 000,00 \$	2 500,00 \$	833,33 \$
35 000,00 \$	2 916,67 \$	972,22 \$
40 000,00 \$	3 333,33 \$	1 111,11 \$
50 000,00 \$	4 166,67 \$	1 388,89 \$

9. Comment est-ce que mon loyer gelé est déterminé ?

Nous gérons votre loyer soit à l'ancien montant de votre loyer soit à 1/3 de vos revenus mensuels, suivant lequel des montants est le plus important.

10. Si je n'étais pas admissible dans le passé, est-ce que je peux tout de même déposer un dossier à nouveau ?

Oui. Par exemple : si vous n'étiez pas admissible en fonction de votre revenu de 2014, et que votre revenu en 2015 est inférieur à celui de 2014, vous pouvez redéposer un dossier en 2016 et soumettre toutes les pièces justificatives du revenu pour 2015.

11. Qu'est-ce qui est considéré comme étant un revenu que je dois déclarer afin de déterminer mon admissibilité ?

Vous trouverez ci-dessous une liste des sources de revenus qui sont jugées acceptables par le programme DRIE. Si vous et les membres du foyer recevez du revenu provenant d'autres sources, vous devez inscrire ces informations dans la *feuille de calcul du revenu* fournie avec la demande et joindre les justificatifs requis.

- Social Security (SSA, SSI, SSDI)
(Joindre une copie du SSA-1099 ou imprimer la lettre d'octroi des prestations SSI)
- Rémunérations / Salaires / Pourboires
(Joindre le W-2 et l'activité non salariée)
- Revenus commerciaux
(Joindre Schedule C, S-Corp Déclaration de revenus avec K-1 ou bien la Déclaration de revenus en partenariat)
- Les intérêts imposables et non-imposables
(Joindre tous les 1099-INT et les relevés de la fin de l'exercice financier pour les intérêts non imposables)
- Les dividendes imposables et non-imposables
(Joindre tous les 1099-DIV et les relevés de la fin de l'exercice financier pour les dividendes non imposables)
- Revenus d'un IRA
(Joindre une copie des intérêts, dividendes, ou gains en capital perçus). NE PAS inclure le montant de votre distribution.
- La pension, les rentes et les régimes de retraite
(Joindre les relevés 1099R et inclure les pensions imposables et non imposables)
- Pension d'invalidité ou une allocation du Ministère des Anciens Combattants (Veterans Affairs)
(Joindre la lettre d'octroi)
- Les gains en capital
(Inclure les relevés des distributions des gains en capital à imposition différée de la part de l'institution financière)
- Les revenus de location
(Toutes les propriétés que vous détenez)
- Loyer reçu d'un pensionnaire
- Aide au loyer (subvention)
- Paiements d'indemnisation des salariés/Prestations d'invalidité/ Prestations d'assurance-chômage
(Joindre la lettre d'octroi)
- Les revenus provenant des testaments ou successions
(Joindre la déclaration de revenus du testament ou de la succession)
- Une pension alimentaire et/ou les versements de soutien pour enfants que vous avez reçus
(Joindre l'ordonnance du tribunal)
- L'argent reçu de la part de la famille et/ou des amis pour le loyer *(Joindre une lettre indiquant le montant et l'identité de la personne qui vous transmet cet argent)*
- Les gains de loterie et du jeu *(Joindre 1099-MISC)*
- L'aide sociale et/ou les autres sources de revenus *(Joindre les pièces justificatives)*
- Annulation de la dette

12. Quel revenu qui est utilisé afin de déterminer l'admissibilité n'êtes-vous pas tenu de déclarer ?

- Les cadeaux versés en espèces
- L'héritage
- Les montants accordés à titre de dommages et intérêts en raison d'une poursuite pour lésions corporelles
- Les paiements d'aide sociale pour les factures d'énergie
- Les remboursements d'impôts
- Les transferts d'un IRA
(Les IRA qui sont transférés dans d'autres comptes de retraite)
- Des prestations provenant du Programme d'Aide de Nutrition Supplémentaire (Supplemental Nutrition Assistance Program (SNAP)) anciennement connu comme le « Food Stamp Program ».

13. Et si vous ou bien un membre du foyer n'avez pas eu de revenu pour l'année dernière ?

Vous trouvez ci-dessous une liste des documents que nous accepterons si vous déclarez que vous et/ou un membre du foyer n'avez pas eu de revenu au cours de l'exercice financier précédent :

- ✓ Vérification de la lettre de non-production OU
- ✓ Lettre de vérification d'un établissement scolaire OU
- ✓ Une lettre de la Social Security Administration indiquant que vous n'avez pas reçu de prestations pour l'année 2015

14. Quels documents sont acceptables à titre de justificatif pour l'obtention des prestations d'invalidité admissibles fédérales ?

- ✓ Si vous avez reçu une prestation d'invalidité avant de déposer une demande pour DRIE, nous vous demandons de transmettre une copie de la lettre d'octroi en plus des autres pièces justificatives sur les revenus du ménage de l'année civile précédente.
- ✓ Si vous recevez des prestations SSI, veuillez fournir une lettre qui offre un résumé des vos paiements SSI pour l'année dernière.
- ✓ Si vous recevez des prestations SSDI, vous pouvez déposer le formulaire SSA-1099 pour l'année précédent celle de la demande (p.ex. : si vous faites une demande pour 2016, vous devez soumettre un formulaire SSA-1099 pour 2015).
- ✓ Si vous recevez des paiements d'indemnisation des salariés/des prestations d'invalidité de Veterans Affairs (VA), veuillez fournir une lettre qui offre un résumé des vos paiements pour l'année dernière.
- ✓ Si vous recevez présentement une compensation Medicaid en raison d'une invalidité, veuillez soumettre une copie de votre lettre d'octroi de la Sécurité Sociale (Social Security), ou une autre preuve indiquant le date à laquelle vous avez reçu vos prestations SSI ou SSDI.

15. Je suis entièrement à la retraite depuis l'année dernière et mes revenus ne sont pas le mêmes cette année. Quelles informations sur mon revenu dois-je soumettre ?

Vous devez soumettre vos revenus totaux pour l'année dernière incluant les rémunérations, le revenu de retraite et une lettre de votre employeur précédent indiquant la date de votre retraite. Nous effectuerons une projection de votre revenu de retraite sur 12 mois.

16. Est-ce que mon appartement est admissible ?

Votre appartement doit posséder un loyer réglementé selon le système « rent stabilization » ou « rent control », Mitchell-Lama, à dividendes limitées, de redéveloppement, une société coopérative de fonds de développement immobilier (HDFC), ou situé dans un immeuble appartenant à une société coopérative dont l'hypothèque a été assurée par le gouvernement fédéral conformément à l'article 213 (Section 213), ou bien dans les chambres individuelles (SRO) / ou bien selon le système « Rent Demand ».

17. Quels types d'appartements ne sont pas admissibles ?

Si votre appartement n'est pas réglementé selon le système « rent regulation » (loyer à juste valeur marchande), vous n'êtes pas admissible.

Si votre appartement n'appartient pas à une société coopérative de fonds de développement immobilier, vous n'êtes pas admissible.

Si vous recevez présentement une subvention provenant de la Section 8, vous n'êtes pas admissible.

Si vous habitez dans une maison familiale de type 1, 2 ou 3, vous n'êtes pas admissible.

Si vous avez une sous-location, vous n'êtes pas admissible.

Si vous habitez dans un appartement appartenant au développement NYCHA (« NYCHA Development »), vous n'êtes pas admissible.

Si vous demeurez en dehors de Manhattan, Bronx, Brooklyn, Queens et Staten Island, vous n'êtes pas admissible.

18. Quelles pièces justificatives dois-je présenter afin de démontrer que mon appartement est réglementé selon le système « rent regulation » ?

Dans le cas d'un appartement dont le loyer est réglementé selon le système « rent stabilization » : Vous devez soumettre votre bail actuel (votre contrat de bail au moment de la demande) et votre ancien bail (le contrat de bail qui a expiré avant le début de votre nouveau bail). Les baux doivent être signés par vous et par le propriétaire-bailleur.

Pour les locataires d'un appartement dont le loyer est réglementé selon le système « rent control » : Vous devez soumettre une copie du Formulaire RN -26 « Notice of Maximum Collectible Rent » pour l'année dernière et l'année en cours ainsi que le Formulaire N° RA33.10 « Owner's Report and Certification of Fuel Cost Adjustment » pour l'année dernière et l'année en cours.

Pour les locataires qui demeurent dans les appartements de type « Rent Regulated Hotels, Single Room Occupancy Unit (SRO) » : Vous devez joindre une copie de la lettre d'augmentation de loyer signée par le propriétaire-bailleur, ainsi qu'une copie du document de l'historique de loyer « DHCR Rent History » ou l'enregistrement de l'appartement « DHCR apartment registration » (délivré par la Division de l'habitation et du renouveau de la collectivité – Division of Housing and Community Renewal, DHCR).

Pour les locataires des appartements de type Mitchell-Lama, à dividendes limitées, de redéveloppement, une société coopérative de fonds de développement immobilier (HDFC), ou situé dans un immeuble appartenant à une société coopérative dont l'hypothèque a été assurée par le gouvernement fédéral conformément à l'article 213 (Section 213) : Vous devez soumettre :

Une copie de l'historique de loyer ou une lettre du bureau gestionnaire indiquant la date du début et le montant de l'augmentation la plus récente de votre loyer, et le montant de loyer que vous avez payé avant et après l'augmentation ; et un Affidavit des revenus du foyer, le cas échéant.

19. Si je bénéficie d'un loyer préférentiel (« preferential rent ») ; est-ce que mon loyer sera gelé et si oui, à quel montant ?

OUI, si vous disposez d'une clause de loyer préférentiel (Preferential-rent rider) signée par vous et le propriétaire-bailleur indiquant que le loyer préférentiel sera pour la durée de vie de la location.

VEUILLEZ NOTER : Si le loyer préférentiel est « temporaire » ou bien s'applique uniquement au contrat de location actuel, votre loyer sera gelé au montant (ancien) légal de location.

20. Si je demeure dans un appartement qui bénéficie d'un « Low Income Housing Tax Credit (LIHTC) », est-ce que mon loyer sera gelé au montant inférieur ?

OUI, si vous demeurez dans un appartement qui bénéficie d'un « Low Income Housing Tax Credit (LIHTC) ». Vous devrez soumettre la clause de loyer LIHTC (rent rider) avec votre demande.

VEUILLEZ NOTER : Si la clause LIHTC (rent rider) n'est pas reçue avec votre demande, votre loyer sera gelé au montant (ancien) légal de location.

21. Je suis actuellement en gros travaux de rénovation (Major Capital Improvement) (MCI), est-ce que DRIE paiera pour cela ?

OUI, si l'ordre de Major Capital Improvement (MCI) (gros travaux de rénovation) a été émis 90 jours suivant la date de votre demande, le Ministère des Finances paiera pour l'augmentation.

VEUILLEZ NOTER : Si l'ordre de Major Capital Improvement (MCI) (gros travaux de rénovation) a été émis plus de 90 jours avant le dépôt de votre demande, vous serez responsable de payer pour l'augmentation MCI. Le MCI sera ajouté à votre montant de loyer gelé.

22. Qui puis-je contacter si j'ai des questions concernant mes prestations ou ma demande ?

Si vous avez accès à un ordinateur, vous pouvez soumettre une demande sur le site Web du Ministère des Finances, en visitant le nyc.gov/contactdrie si vous avez des questions concernant DRIE. Vous pouvez également appeler le 311 ou bien visiter un Centre de services (Walk-In Center) au :

66 John Street, 3rd Floor
New York, NY, 10038

Heures de fonctionnement : Du lundi au vendredi de 8h30 à 16h30

23. Qui puis-je contacter si je ne comprends pas une décision qui a été prise concernant ma demande ou mes prestations ?

Tous les demandeurs du Programme de gels des loyers qui ont reçu une approbation de dérogation, un refus, ou bien un avis de révocation officiels peuvent obtenir de l'aide afin de résoudre les problèmes concernant leur demande ou leurs prestations SCRIE/DRIE. Le Médiateur s'occupant des prestations SCRIE/DRIE peut vous aider à identifier et à résoudre les problèmes avec votre demande ou vos prestations une fois que votre demande a été complétée. Vous pouvez communiquer avec lui en visitant le site du Ministère des Finances (DOF) au nyc.gov/ombudscrie pour l'aide avec le SCRIE ou le nyc.gov/ombuddrie pour le DRIE.

24. Comment puis-je obtenir d'autres formulaires ?

Tous les formulaires peuvent être téléchargés via notre site Web au nyc.gov/rentfreeze. Les formulaires sont également disponibles dans nos Centres de services (Walk-In Center). Vous pouvez également demander qu'un formulaire vous soit transmis par la poste en appelant le 311.

25. Que puis-je faire si j'ai des questions concernant mon bail ou bien pour contester mon montant légal de loyer ?

Pour les questions concernant les baux, pour résoudre les litiges relatifs au loyer, ou bien pour déposer une réclamation parce que votre propriétaire ne vous a pas fourni de bail, les locataires peuvent communiquer avec la Division of Homes and Community Renewal (DHCR). La DHCR peut être joint

En personne :

Gertz Plaza
92-31 Union Hall Street
Jamaica, New York 11433

Par téléphone : 718-739-6400

Par email : RentInfo@nyshcr.org

Pour Mitchell-Lama uniquement :

26. Que puis-je faire si j'ai des questions concernant le montant du loyer pour mon appartement ?

Pour plus d'informations sur les aménagements parrainés par la Ville de type Mitchell-Lama (« City Sponsored Mitchell-Lama developments »), veuillez communiquer avec le Department of Housing Preservation and Development (HPD).

Par téléphone : 212-863-6500

Par email : Mitchell-Lama@hpd.nyc.gov

Pour plus d'informations sur les aménagements parrainés par l'État de type Mitchell-Lama (« State Sponsored Mitchell-Lama developments »), veuillez communiquer avec le New York State Homes and Community Renewal (HCR)

Par téléphone : 866-463-7753

Consulter leur site Web au : <http://nysdhcr.gov/AboutUs/Offices/HousingOperations/faqs.htm>